Rapport annuel

Commune de SURIS

Prix & Qualité

service de l'assainissement collectif

DU SERVICE PUBLIC

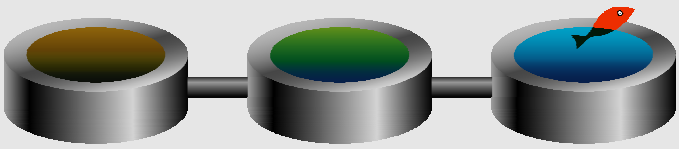

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2015 présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2015

Copyright © 1996-2010 Diadème Ingénierie
et Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
Charente Eaux
Service Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

Document établi le 1er juin 2016

Prix & Qualité
service de l'assainissement collectif
DU SERVICE PUBLIC

Commune de SURIS

Rapport annuel

EXERCICE
2015

Sommaire

- **CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC 3**
  - ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE 3
  - ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE 3
  - CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE 3
  - NOMBRE D'ABONNEMENTS 3
  - VOLUMES FACTURES 3
  - CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE 4
  - OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES 4
  - GLOSSAIRE 5
- **TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC 6**
  - FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR 6
  - PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 6
  - LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF TARIF HORS REDEVANCE DE MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE 7
  - EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2007 8
  - LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION 9
  - RECETTES D'EXPLOITATION 10
  - DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE 10
- **INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE 11**
  - CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU 11
  - CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION 13
  - CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION 13
- **FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE 14**
  - TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE 14
  - ETAT DE LA DETTE 14
  - AMORTISSEMENTS REALISES 14
- **PRIX GLOBAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 15**
  - PRIX GLOBAL : SURIS 16

Prix & Qualité
service de l'assainissement collectif
DU SERVICE PUBLIC

Caractérisation technique du service public de l'assainissement collectif

Commune de SURIS

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La commune organise intégralement le service d'assainissement.

ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

120 habitants

CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en régie.

NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2014	2015	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	75	77	+2,67 %

- *Evolution du nombre total d'abonnements*

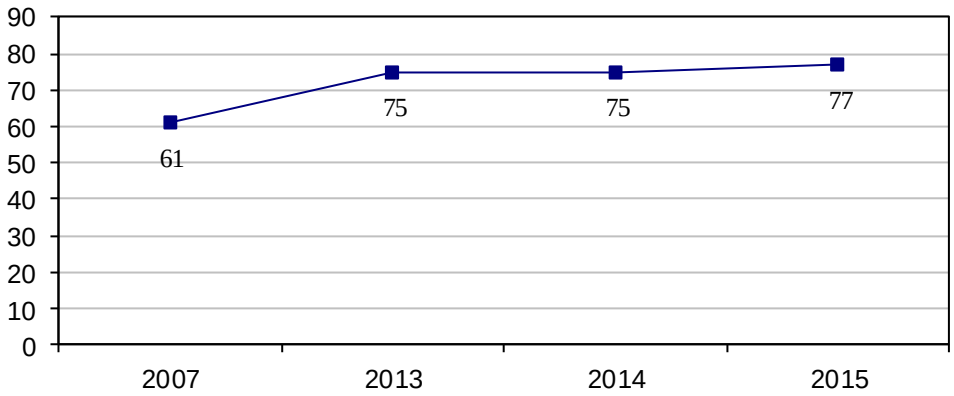

VOLUMES FACTURES

Volumes facturés [m³]	2014	2015	Variation
Total des volumes facturés	**4 359**	**4 282**	**-1,77 %**

Rapport annuel
EXERCICE 2015

- *Evolution des volumes facturés aux abonnés*

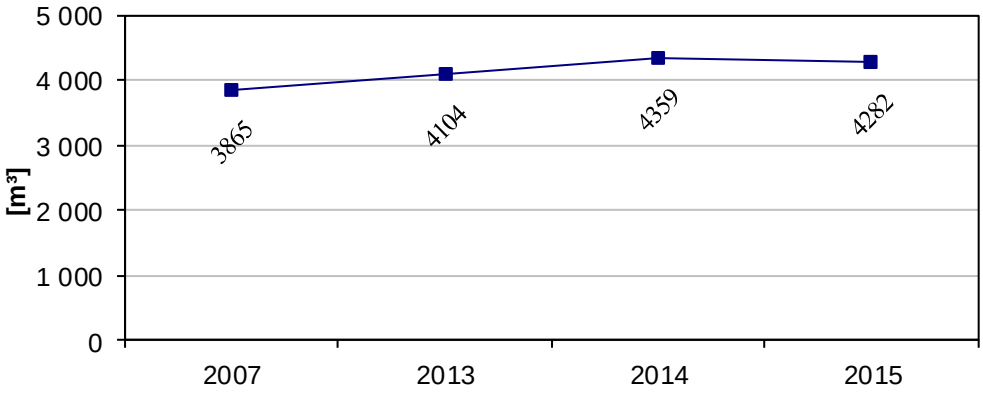

CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE

- *Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées*

Linéaire [km]	2014	2015	Variation
Réseau séparatif	1,85	2,055	+11,08 %

OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES

Le service gère un ouvrage d'épuration : Station d'épuration communale

Traitement des effluents
Type de station : Traitement biologique par filtre à sable
Commune d'implantation : SURIS
Capacité nominale : 270 Equivalent habitant

Charges reçues par l'ouvrage

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	3,8 kg/j	7,5 kg/j	2,6 kg/j	1,1 kg/j	0,11 kg/j	15 m³/j
Rendement de la station d'épuration	99 %	89 %	85 %	62 %	-16 %	Sans objet

Le tableau présenté ci-dessus est un extrait du bilan d'auto surveillance réalisé en novembre 2015 par le service d'assistance à l'exploitation de Charente Eaux

GLOSSAIRE

Equivalent habitant : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour.
DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours.
DCO : Demande chimique en oxygène.
MES : Matières en suspension.
NKj : Azote Kjeldhal.
NGL : Azote global.
Pt : Phosphore total.
TMS : tonne de matière sèche

Prix & Qualité
service de l'assainissement collectif
DU SERVICE PUBLIC

Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif

Commune de SURIS

FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
30/01/2007	Tarifs collectivité à compter du 1er janvier 2007

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service n'est pas assujetti à la TVA.

PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le prix du service comprend :
- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les volumes sont relevés annuellement.
Les consommations sont payables au vu du relevé.

- *Redevance de modernisation des réseaux de collecte*

La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau. Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1er jan 2015	1er jan 2016
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,2350	0,2400

Rapport annuel
EXERCICE 2015

LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Tarif hors redevance de modernisation des réseaux de collecte

- *Evolution du tarif de l'assainissement collectif*

	Désignation	1er jan 2015	1er jan 2016	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	80,00	80,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	1,04	1,04	0,00 %

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

	1er jan 2015	1er jan 2016	Variation
Collectivité	204,80	204,80	0,00 %
Total [€ TTC]	**204,80**	**204,80**	**0,00 %**

Variation COLLECTIVITE (HT)
0,00 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : *1,71 €/m³*
Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : *0,0017 €/l*

Répartition au 1er janvier 2016

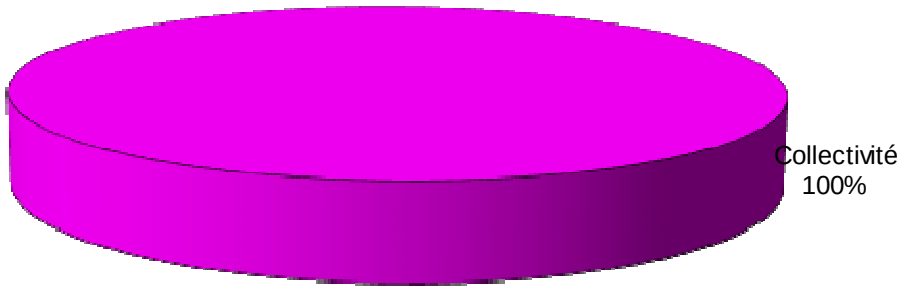

EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2007

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1er janvier de chaque année hors TVA et hors redevance de modernisation des réseaux de collecte).

Année	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2007	204,80	0,00	204,80
2013	204,80	0,00	204,80
2014	204,80	0,00	204,80
2015	204,80	0,00	204,80
2016	204,80	0,00	204,80

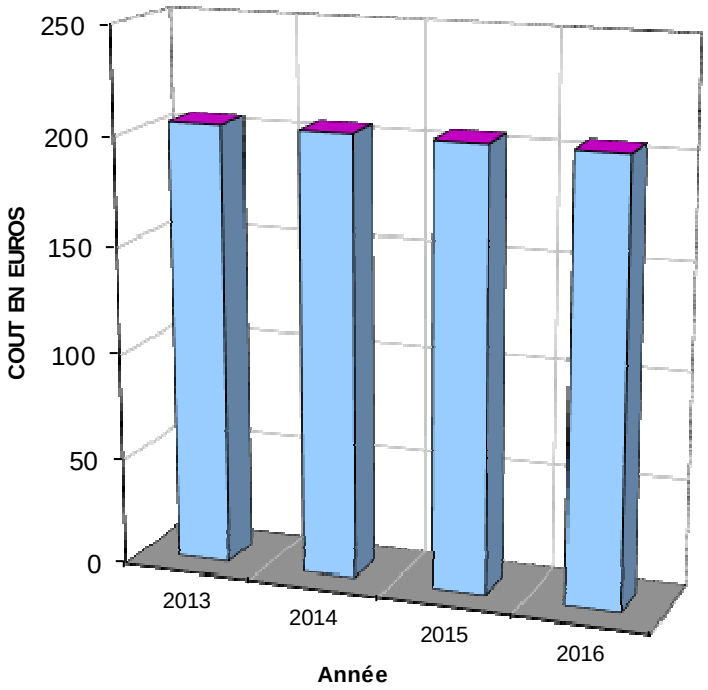

LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation

- *Evolution du tarif de l'assainissement collectif*

	Désignation	1er jan 2015	1er jan 2016	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	80,00	80,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	1,04	1,04	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,235	0,24	+2,13 %

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

	1er jan 2015	1er jan 2016	Variation
Collectivité	204,80	204,80	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	28,20	28,80	+2,13 %
Total [€ TTC]	**233,00**	**233,60**	**+0,26 %**

Variation COLLECTIVITE (HT)
0,00 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : *1,95 €/m³*
Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : *0,0019 €/l*

Répartition au 1er janvier 2016

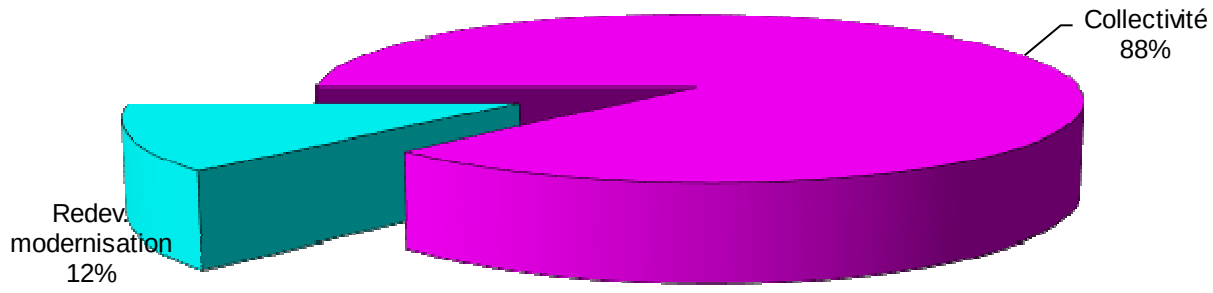

RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2014	2015	Variation
Total recettes liées à la facturation des abonnés	10 587,00 €	10 739,00 €	+1,44 %
Autres recettes			
Prime de l'Agence de l'Eau	2 999,00 €	3 408,30 €	
Total des recettes	13 586,00 €	14 147,30 €	

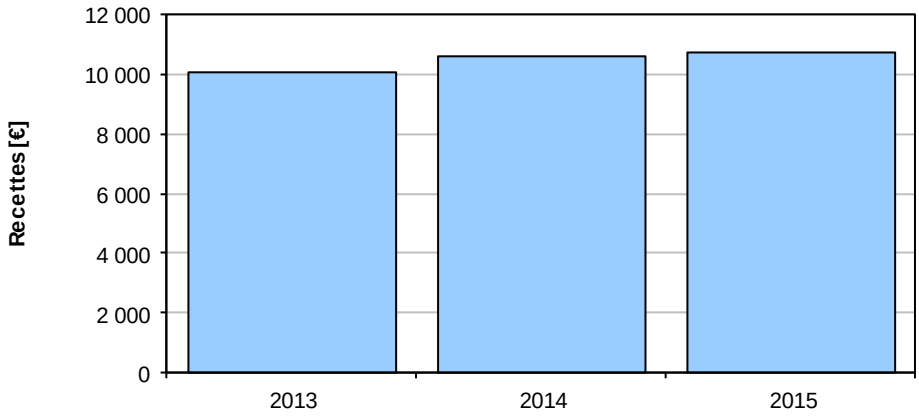

DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE

	2014	2015	Variation
Rémunération du personnel	2 050,00 €	2 180,67 €	+6,37 %

Indicateurs de performance du service de l'assainissement collectif

CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement au niveau des parties A et B ci-dessous , est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.251	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (1)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.254	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	**Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants**	
VP.253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (2)	5
VP.255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (3)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (2	0
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.258	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.259	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
	TOTAL	**120**	**65**

(1) Conditions à remplir pour prendre en compte les points liés à la VP 253

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(3) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION

par rapport à la réglementation générale-arrêté ministériel du 22 juin 2007
Le service chargé de la Police des eaux considère que les équipements d'épuration sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION

par rapport à la réglementation générale-arrêté ministériel du 22 juin 2007
Le service chargé de la Police des eaux considère que la performance des ouvrages d'épuration est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007

Financement des investissements du service de l'assainissement collectif

TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées	Contributions du budget général
Extension du réseau d'assainissement au village de la Vallade	92 621 €	33 513 €	56 432 €

ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2014	2015
Encours de la dette au 31 décembre	5 709,91 €	31 191,13 €
Remboursements au cours de l'exercice	2 434,45 €	7 188,91 €
dont en intérêts	44,61 €	491,47 €
dont en capital	2 389,84 €	6 697,44 €

AMORTISSEMENTS REALISES

	2013	2014	2015
Montant de la dotation aux amortissements	6 400,00 €	6 400,00 €	6 668,00 €

Prix & Qualité
service de l'assainissement collectif
DU SERVICE PUBLIC

Commune de SURIS

Rapport annuel

EXERCICE
2015

Prix global de l'eau et de l'assainissement

Les fiches ci-après présentent le prix global de l'eau et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m³.

PRIX GLOBAL : SURIS

Eau potable	Collectivité : SIAEP DE LA REGION DE MONTEMBOEUF, affermage du 01/01/2015 avec la société SAUR, Tarif du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité : SURIS, régie, Tarif de la commune

Prix global eau potable + assainissement collectif

pour un abonné consommant 120 m³

	1er jan 2015	1er jan 2016	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	117,52 €	118,06 €	+0,46 %
de l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	140,45 €	140,45 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	204,80 €	204,80 €	0,00 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	37,20 €	37,80 €	+1,61 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	28,20 €	28,80 €	+2,13 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	8,40 €	9,60 €	+14,29 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	16,70 €	16,83 €	+0,77 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
Total TTC			
pour le service d'eau potable	**320,27 €**	**322,74 €**	+0,77 %
pour l'assainissement collectif	**233,00 €**	**233,60 €**	+0,26 %
TOTAL TTC GLOBAL	**553,27 €**	**556,34 €**	+0,55 %